



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 18 AVRIL 2018

## DATE DE FIN DU STATUT DES CHEMINOTS : LA CFDT CONDAMNE L'ANNONCE ET LA MÉTHODE DU GOUVERNEMENT

Contrairement à ses annonces d'ouverture, le gouvernement s'entête dans une méthode inacceptable. Depuis dimanche soir, il a décrété la fin des régimes spéciaux, la filialisation du fret et annoncé aujourd'hui la date de la fin du statut. Tout cela au mépris de l'esprit de négociation qu'il prétend mettre en œuvre.

C'est avec la plus grande détermination que la **CFDT** conteste la mise à mort du statut des cheminots. La **CFDT** rappelle que le statut n'a jamais été un obstacle au développement du ferroviaire et à son efficacité. La comparaison avec l'Allemagne, souvent utilisée pour justifier la réforme, en atteste : les cheminots français ont une productivité supérieure à celle de leurs collègues d'outre-Rhin dont le statut a disparu en 1995.

Dans le cadre du « pacte ferroviaire » gouvernemental, une large majorité de la droite parlementaire (454 pour et 80 contre) a voté la fin du statut des cheminots sans se prononcer sur la date. Auparavant avait été votée la disparition du Groupe public ferro-

viaire remplacé par une *holding* de sociétés anonymes sous capitaux publics non sécurisés.

Sans aucune négociation, le gouvernement a déclaré la fin du recrutement au statut à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'est une attaque frontale contre la démocratie sociale et son principe de négociation. La posture gouvernementale a pour objectif de laisser croire que tout est joué et / ou rechercher la radicalisation du conflit et / ou sa prolongation.

La **CFDT** n'est pas dupe de cette stratégie dangereuse. Elle a porté de nombreuses propositions pour améliorer le système ferroviaire et continuera à œuvrer en ce sens. Pour la **CFDT**, les cheminots doivent poursuivre leur mobilisation. ●●

**LA CFDT CHEMINOTS  
CONDAMNE L'ARROGANCE  
D'UN POUVOIR QUI  
BAFOU LA NÉGOCIATION  
ET ENTRAÎNE UN  
ALLONGEMENT DU CONFLIT  
PAR DES ANNONCES  
INCONSIDÉRÉES.**

